

Préalablement au CHSCT, nous avons collecté des questions de terrain auprès des collègues que nous avons transmises à la DSDEN ( ce qui ne nous empêchait pas d'en ajouter en séance). Pourquoi communiquer les questions avant ? Simplement pour ne pas se voir opposer le fait que nous prenions l'administration de court et que, découvrant nos questions, elle ne pouvait y apporter de réponse.

Nous avons aussi demandé la présence de représentants de l'ARS et des parents d'élèves (qui, pour nous, sont les concernés par les conditions dans lesquelles les établissements scolaires vont ouvrir à partir du 11 mai). Nous avons appris, 1h30 avant la réunion, après avoir posé plusieurs fois la question, que personne n'avait été convoqué. L'argument apporté par l'administration est que d'une part, il y a des échanges réguliers entre le DASEN et l'ARS (et qu'il pourrait nous les retranscrire), et d'autre part, que les parents d'élèves n'ont rien à voir avec les conditions de travail des enseignants.

Ceux qui les fréquentent au quotidien dans leurs écoles apprécieront.

Chose inhabituelle, la séance a débuté par une déclaration liminaire de chaque organisation syndicale (celle de la FSU en fichier joint). Nous y avons développé ce que nous pensions de la façon dont le DASEN menait le dialogue social (par exemple, le protocole n'a pas été communiqué aux organisations syndicales, il leur a été répondu qu'il circulait sur internet...). Nous avons dénoncé la non-communication du Ministre qui se fait en premier lieu aux médias. Nous avons aussi défendu le fait que la rentrée devait avoir lieu, mais dans le respect strict des conditions sanitaires imposées par le protocole. Nous avons relayé les inquiétudes, les questionnements et insisté sur la mise sous pression des directrices.teurs d'école.

Nous avons ensuite posé nos questions, regroupées par thématiques (réponses de l'administration en rouge) :

### **1. Quelle planification pour la mise en œuvre d'un protocole sanitaire en amont de la reprise ?**

- Quelles modalités de communication aux personnels et chefs de service du protocole national ?

« Quand le protocole est arrivé, il a été transmis directement aux acteurs concernés (sauf aux organisations syndicales). »

- Les mesures barrière en milieu de travail : quelle information aux personnels et usagers sur les principes généraux ? Masque, lavage des mains, distanciation en mouvement et en statique, désinfection des objets individuels...

« Il y a suffisamment de personnel compétent dans les municipalités pour s'emparer du protocole.

La logique d'accueil est posée par le protocole. Les maires et les équipes doivent se l'approprier. »

- Quelle planification pour la réalisation du plan de prévention sanitaire COVID de l'école, de l'établissement, du service ? Par qui ? Avec quelles procédures de contrôle ? Avec quelles procédures d'alerte en cas de non application ou d'impossibilité d'application ?

Impossible de faire préciser ce qui sera imposé aux directrices.teurs en termes de charge de travail (contrôles ?)

« Il faut faire confiance aux maires. Le protocole est la règle, on doit la suivre. »

Pas de réponse concernant la procédure d'alerte s'il y a une faille dans le protocole

- Quel calendrier pour la consultation des CA, CHS, conseils d'école ?

« Les informations ne sont pas encore précisées » ... à 6 jours de la rentrée

•Matériels de protection : quelle planification pour l'organisation des achats et le réassort, pour l'organisation et la gestion des stocks ? Qui se charge de la distribution et selon quelles modalités ?

« Les livraisons de masques pour les agents de l'EN seront assurées par la DSDEN pour pouvoir les porter dès la reprise »

A la remarque que les masques sont fournis par les familles, que cela a un coût et qu'il faudra contrôler si il a été changé/lavé, le DASEN répond que les masques seront au départ fournis, puis à la charge des familles

Interrogé sur le fait que lorsque l'enseignant circule en classe, la distanciation sociale n'est plus possible et qu'il faut que les élèves portent le masque, le DASEN n'a pas compris la question. Il a fallu la reformuler 3 fois. Mais au final, pas de réponse.

Le Docteur Blavignac explique qu'une fois assis, l'élève doit ôter le masque en le prenant par les élastiques, le poser sur sa table dans un coin, puis effectuer le geste inverse pour le remettre (entre temps, il est bien évident qu'aucun collégien ne va tripoter le masque posé sur sa table...). En même temps, elle reconnaît qu'il ne faut pas toucher au masque une fois qu'on l'a mis.

## **2. Quelle planification pour définir les différents temps d'accompagnement avant un retour dans les services, écoles et établissements ?**

•Quel temps pour réorganiser le service, l'école ou l'établissement ?

« Le 11 mai, éventuellement le 12 »

•Quel temps d'accompagnement des personnels ?

- Un recensement des personnels pouvant reprendre est-il prévu ?
- Quel accompagnement social ?
- Quel accompagnement sanitaire et médical ?

« Les collègues fragiles doivent se signaler auprès de leur hiérarchie »

•Quel temps de concertation sur l'organisation de l'activité professionnelle et pédagogique ?

Le 11 mai, éventuellement le 12

Quel temps pour la réorganisation pédagogique en intégrant les contraintes liées au respect des consignes sanitaires ? Le 11 mai, éventuellement le 12

## **3. Quelles sont les actions de prévention prévues par notre employeur pour protéger la santé des personnels ?**

•Quelle formation sur les gestes barrière, la distanciation sociale et le port du masque pour les enseignants et le personnel, à relayer pour les enfants dès l'ouverture, avec des explications imagées, adaptées et répétées ?

Il y aura une formation (et non une information) pour les enseignants. Quand ? « A voir »

•Quelle politique de tests ? **Protocole**

•Quels équipements de protection individuels ? **Protocole**

•Quels dispositifs hygiéniques ? (gels, savons, essuie-mains jetables...) **Protocole**

•Quel entretien des locaux avant la reprise et après ? Quel process de désinfection ? Qui informera les personnels ? **Protocole**

•Quelles modalités pour les équipements collectifs : type écrans d'ordinateurs, matériel utilisé dans certaines disciplines, sciences, EPS, éducation musicale, arts plastiques, ateliers... ? **Protocole**

•Quelles consignes particulières concernant l'enseignement de certaines disciplines (EPS, enseignements artistiques, sciences expérimentales, ateliers par exemple), en maternelle, en élémentaire mais également pour certaines activités collectives dans la voie professionnelle ?

#### **Protocole**

•Quelles mesures de protection entre les agents et le public pour tous les postes de travail dédiés - même occasionnellement - à l'accueil ou au renseignement du public ?

#### **Protocole**

•Quelles consignes particulières concernant l'évaluation des travaux écrits des élèves et la manipulation des cahiers, classeurs, livres au CDI... ?

#### **Protocole**

•Combien de temps avant de toucher les cahiers/feuilles ? «**C'est écrit sur la notice du désinfectant** »

•Est-ce qu'on corrige les cahiers ? « **On doit y réfléchir** »

•Quelle information des parents pour éviter les rassemblements à la sortie de l'école ?

« Il faut trouver le bon dosage et préserver nos partenaires »

•Quelles consignes précises concernant le fonctionnement des RASED (prise en charge de groupe ? déplacements dans/hors l'école ? etc) « **C'est à l'étude** »

#### **4. Quelle préparation des lieux de travail ?**

**Pas de réponse à cette partie, si ce n'est qu'il y a un protocole, qu'il faudra une organisation différente et faire preuve de créativité...**

•Quelles modalités pour chaque espace afin de respecter les mesures de distanciation sociale et les règles sanitaires ?

- espaces d'accueil

- espaces de stationnement et circulation des personnes :

- abords des écoles et établissements, préaux, cours, espaces verts, dortoirs, gymnases et équipements sportifs (souvent à l'extérieur des écoles/établissement), salles des maîtres et des professeurs, foyer des élèves, hall...

- espaces de circulation : organisation des sens de circulation, signalisation, marquage, régulation des flux de circulation...

- espaces individuels ou collectifs de travail fermés : bureaux, classes, loge, infirmeries, CDI, cantines, cuisines, ateliers, foyer des élèves...

- espaces sanitaires

- internats

- dortoirs

- espaces de restauration

- Quelle articulation avec le DUER ?
- Quel aménagement des horaires *avec les enseignants pour un accueil espacé des enfants* ?
- Combien de personnes maximum / espace ?
- Un affichage est-il prévu à l'entrée de chaque lieu ? Nombre de personnes maximum, planning d'utilisation du lieu, rappel des règles en matière de ventilation et d'aération des locaux...
- Quelle organisation de l'entrée et de la sortie des écoles et établissements ?
- Quelle organisation de la circulation dans l'ensemble de l'établissement, de l'école, du service pour supprimer ou éviter les croisements, pour définir les horaires et les modalités de régulation des flux et pour évaluer leur faisabilité en fonction de la configuration des locaux ?
- Quelles modalités particulières pour les temps de récréation ?
- Quelle implantation des dispositifs sanitaires ? (où seront par exemple les gels hydro ?)
- Quelle organisation pour assurer un lavage des mains systématique et pluriquotidien ?
- Quelle organisation pour la sécurisation du stockage et de l'élimination des déchets ?
- Quelles adaptations des exercices de mise en sécurité, PPMS ?
- Quelle information des usagers et quel protocole pour les intervenants extérieurs ?
- Comment gérer au mois de juin les deux problématiques sanitaires COVID et canicule ?

### **Questionnement spécifique maternelle**

**Pas de réponse : « on étudiera les problèmes lorsqu'ils se présenteront »**

- Faut-il attendre un certain après avoir décontaminé un objet et avant de l'utiliser de nouveau ? Quel risque y a-t-il pour un enfant s'il met ledit objet à la bouche ou se lèche les doigts après l'avoir touché ?
- Les jeunes enfants sont immatures en terme de contrôle de leur spontanéité : aller vers les autres est un besoin (encore plus quand il sont en manque de les avoir vu depuis 2 mois ! ), il communiquent de façon "tactile" et échangent en grande proximité ou par interaction sur les objets d'autant plus qu'ils maîtrisent mal le langage oral... comment maintenir les distances et empêcher les contacts multiples avec des objets/camarades/adultes/mobiliers etc
- Comment effectuer les déplacements à 10 en file indienne, en respectant les distances, alors qu'ils sont déjà complexes en rang par deux et travaillés en routine (et non après 2 mois d'interruption) ?
- Concernant le passage aux sanitaires, question pleine de bon sens d'une collègue : « Les sanitaires ne sont pas vastes y conduire 2 enfants à la fois semble compliqué en respectant les distances entre eux et aussi au maximum avec l'adulte... on repasse donc à 1 à la fois... : pipi, les mains comme il faut... 10 minutes chacun... x 10 soit 1h40 et on recommence...Que fait l'adulte qui reste avec les 9 autres ? »
- Quelles sont les activités préconisées si on ne peut utiliser ni matériel commun ni jeux, si l'on ne peut faire aucun jeu collectif ?
- Comment garantir un accueil à peu près rassurant où au moins pas trop anxiogène pour des jeunes enfants qui ne comprennent pas forcément bien les choses : déstabilisant pour tout ces interdits nouveaux, tous ces

changements , l'accueil au portail, maîtresses/personnels masqués... adultes encadrants stressés et les jeunes enfants absorbants le stress... comment gérer les larmes à distances ... ?

- Comment assurer la prise en charge des élèves pendant le temps de pause des ATSEM ?
- Comment fait-il pour accueillir les plus jeunes qui ne seront pas en mesure de rester assis pendant de longues périodes ?
- Comment fait-on pour changer un élève, l'aider dans les gestes du quotidien et dans les apprentissages sans l'approcher à moins d'un mètre ?
- Si les enfants mangent à la maison pour les TPS et les PS, peuvent-ils revenir après la sieste afin de faciliter la mise en place des gestes barrières dans les dortoirs (seulement sur la base du volontariat de la famille)
- Compte-tenu du mobilier (tables communes), il n'est pas possible d'accueillir 15 élèves (souvent plutôt 7 ou 8). Doit-on demander des tables individuelles à la Mairie ou est-ce que cela définit le nombre d'élèves maximal pouvant être accueilli en même temps ?
- En maternelle la quasi-totalité du matériel est commune ? Comment fait-on pour travailler, il n'est pas possible de désinfecter de la pâte à modeler par exemple ?
- Peut-on refuser d'accueillir les PS par exemple en privilégiant les autres niveaux sachant que l'école est obligatoire dès 3 ans? Des parents pourraient ils alors avoir gain de cause et exiger qu'on accueille cet enfant ?

### Questionnement sur l'organisation du service

- La reprise devant élèves a-t-elle lieu le 11 ou le 12 mai ? **le 12 ou le 14**
- Comment font les enseignants qui ont des enfants qu'ils ne veulent ou peuvent remettre à l'école ? ASA?  
**« Les enfants d'enseignants sont prioritaires pour l'accueil même hors calendrier de reprise ». Concrètement, cela signifie que le 11, les enfants des personnels seront accueillis dans les écoles où les enseignants n'accueillent personne puisqu'ils sont en pré-rentrée ? Pas de réponse**  
**Si on ne peut faire garder son enfant de moins de 3 ans faute d'assistante maternelle ? « A voir »**  
**Le recours aux ASA n'est pas arrêté**
- Comment cela se passe-t-il quand il y a un ou plusieurs enseignants en télétravail ? Doit-on répartir ses ou leurs élèves ? Sont-ils remplacés ? Ou restent-ils en enseignement à distance pour les familles qui le peuvent avec un drive organisé pour récupérer du matériel ? **« On verra »**

## Avis votés en CHSCT :

### Avis proposés par la FSU :

**Avis n°1 :** Le CHSCTD19 exige que tous les moyens de protection soient fournis à hauteur des besoins à tous les personnels, en particulier lorsqu'ils sont en contact avec du public (élèves, accueil...) ou amenés à se déplacer, ainsi qu'aux élèves accueillis conformément au protocole sanitaire. Il exige pour les AESH dont la mission demande un contact rapproché avec l'élève, des protections particulières (gants, masque, visière, blouse...) et un protocole précis. Il en est de même pour la désinfection des locaux dont l'employeur doit s'assurer qu'elle soit assurée à la fréquence prévue dans le protocole. En cas de non respect strict du protocole, les personnels ne pourraient assurer l'accueil des élèves au sein des établissements scolaires.

Pour 7 (FSU, Unsa, SGEN)

**Avis adopté à l'unanimité**

**Avis n°2 :** Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels le CHSCTD19 exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par les personnels ayant des symptômes et ceux ayant été au contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles

d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise ou ceux s'étant rendus sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que tous les personnels à risque.

Le CHSCTD19 demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

Pour : FSU 4

Abst : Unsa 2,SGEN 1

**Avis adopté**

**Avis n°3:** Le CHSCTD19 exige que le cadre réglementaire du télétravail soit respecté.

Pour FSU 4 Unsa 2

Abst SGEN 1

**Avis adopté**

**Avis n°4 :** Le CHSCTD19 demande que le dispositif d'ASA soit maintenu après la reprise pour les personnes à risque (personnes fragiles, femmes enceintes, personnes de plus de 50 ans, personnes accompagnant ou ayant dans leur entourage proche une personne fragile etc...)

Pour 7 (FSU, Unsa, SGEN)

**Avis adopté à l'unanimité**

**Avis 5 :** Le contexte actuel est source de fragilisation psychologique des personnels. Dans bien des cas, le travail à temps partiel est une organisation du travail qui permet la réduction des RPS et la prévention des burn-out. Le CHSCTD19 demande qu'aucun temps partiel sur autorisation ne soit refusé par l'administration.

Pour FSU 4 Unsa 2

Abst SGEN 1

**Avis adopté**

**Avis n°6 :** Dans ce contexte inédit lié à l'épidémie de covid19, le CHSCT doit prendre toute sa place. Il se doit de rester une instance à part entière, et ne doit pas devenir une simple commission. Le CHSCTD19 demande que la fusion des CT et des CHSCT n'ait pas lieu et que les dispositions légales la prévoyant soient abrogées.

Pour FSU 4

Abst SGEN 1

Nppv UNSA 2

**Avis Adopté**

**Avis 7 :** Le protocole demande d'effectuer un grand nombre de contrôles quant au nettoyage des locaux et à la mise en place des mesures sanitaires. Cette charge ne peut reposer sur les directeurs/directrices d'école et sur les chefs d'établissement et adjoints gestionnaires car la charge de travail serait énorme. Le CHSCTD demande que ces contrôles ne soient pas à la charge des directeurs/directrices d'écoles et des chefs d'établissement.

Pour FSU 4 SGEN 1

Abst Unsa 2

**Avis adopté**

**Avis 8 :** L'organisation proposée dans le protocole (groupes restreints, présence basée sur le volontariat des parents etc...) ne permet pas une réelle prise en charge pédagogique des élèves, avec des progressions

dans les apprentissages communes à tous les élèves. Cette organisation ne permettra pas de réduire les inégalités d'accès aux apprentissages.

Le CHSCT demande donc qu'il ne soit pas question d'école mais d'un accueil élargi.

Pour FSU 4

Contre Unsa 2 SGEN 1

**Avis adopté**

**Explication :** Cet avis a déclenché la colère du DASEN. Il est inconcevable pour lui qu'on puisse dire que ce que nous allons proposer la semaine prochaine ressemblera à tout sauf à de l'école. Et pourtant, comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire, une école, ce n'est pas ça.

L'Ecole de la République ne trie pas ses élèves. La maternelle et le primaire sans manipulation, ce n'est pas l'école. La moitié des élèves présents, l'autre qui suit à distance, ce n'est pas l'école.

Nous sommes admiratifs des trésors d'inventivité que déploient nos collègues, ce n'est pas la question. Mais ce que nous allons proposer, avec son cortège de mesures sanitaires, ce ne sera pas l'école

**Avis 9 (à mettre juste après ou dans le même avis que le 4) :** Le retour à l'école est basé sur le volontariat des parents. Le CHSCT demande que le dispositif d'ASA soit maintenu après la reprise pour les personnels ayant des enfants de moins de 16 ans et ne souhaitant pas les scolariser ou n'ayant pas de solution de scolarisation.

Pour 7 (FSU, Unsa, SGEN)

**Avis adopté à l'unanimité**

**Avis 10 :** L'organisation de la reprise de l'accueil en établissements scolaires nécessite un temps d'organisation et de réflexion en présentiel de la part des équipes. Le CHSCTD exige que le protocole spécifique à chaque site soit élaboré par l'équipe, puis validé en CHSCT et présenté en conseil d'école ou en CA et ce avant la reprise de l'accueil. Celui-ci doit donc être différé.

Pour FSU 4

Contre Unsa 2

Abst SGEN 1

**Avis adopté**

### **Avis présentés par le SGEN CFDT**

1- Le CHSCT19 préconise que dans chaque école le protocole très précis qui sera mis en place en déclinaison du protocole sanitaire national soit inscrit dans le DUER de chaque école et une information doit être donnée aux personnels pour l'utilisation du RSST afin d'inscrire tout manquement à ce protocole .

Ce protocole doit être présenté et voté en conseil d'école avant la reprise.

Il doit être communiqué aux parents pour signature.

Pour Unsa 2, SGEN 1

Contre FSU

**Avis rejeté**

**Explication de vote :** Le CHSCT doit être consulté pour toutes les modifications des conditions de travail, et nous pouvons dire qu'il y a plus que des modifications. La FSU considère que l'avis proposé ouvre la porte à se passer du CHSCT, ainsi que des CA et CHS du second degré. La réactualisation du DUERP a été actée lors du CHSCT précédent, conformément à la réglementation.

2- Pour assurer les conditions sanitaires à une réouverture des écoles en confrontant les exigences du protocole national aux réalités des écoles et permettre ainsi une prise en charge et un accompagnement des élèves optimal, le CHSCT19 acte la nécessité d'une semaine de prérentrée pour les personnels des écoles

Pour : UNSA 2 SGEN 1

Abst : FSU 4

**Avis adopté**

**Explication de vote :** Cet avis oblige à réunir rapidement les conseils d'école, CHS et CA au cours de la première semaine.

3- Le CHSCT19 demande que la taille des groupes pris en charge par un.e enseignant.e soit au maximum de 10 élèves en élémentaire, comme pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, et bien moindre en maternelle

Pour : FSU 4 Unsa 2 SGEN 1

**Avis adopté à l'unanimité**

**Explication de vote :** Les effectifs présentés dans le protocole sanitaire et la circulaire du 4 mai 2020 sont trop importants. Comment concevoir de mettre 15 élèves dans les mêmes locaux où on ne pouvait en accueillir que 10 la semaine d'avant

4- Pour assurer le bon fonctionnement des écoles dans cette période inédite, le CHSCT19 demande que les directeurs et directrices bénéficient d'une décharge totale.

Pour : Unsa 2 SGEN 1

Contre : FSU 4

**Avis rejeté**

**Explication de vote :** La FSU pense que les directeurs préféreraient ne pas voir la charge de travail découlant de la mise en place du protocole leur incomber. Ce n'est pas leur rôle d'être des contrôleurs sanitaires ! Nous pensons que l'heure n'est pas au clientélisme.

5- Pour éviter de rajouter du stress aux enseignant·es, il ne doit pas y avoir d'injonctions quant aux programmes ou évaluations, la hiérarchie doit reconnaître leur professionnalisme et leur faire pleinement confiance.

Pour : UNSA 2 SGEN 1

Abst : FSU 4

**Avis adopté**

**Explication de vote :** Si la FSU s'oppose aux injonctions, il est cependant nécessaire d'avoir un cadre applicable qui prenne en compte le retard accumulé des élèves et les inégalités qui se sont creusées